

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE
L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
DE GUADELOUPE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

Séance du : 20 janvier 2026
Première convocation : 14 janvier 2026
Membres en exercice : 28

**DELIBERATION N°CS 2026-01-12/2 : Approbation du Schéma Directeur d'Eau Potable du
Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe**

L'an deux-mille vingt-six, le vingt janvier à onze heures, le Comité syndical du Syndicat mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Ferdy LOUISY, Président du SMGEAG.

	LISTE DES DELEGUES	PRESENTS	ABSENTS	EXCUSES REPRESENTES PAR
1	M. Ferdy LOUISY (PRESIDENT)	X		
2	M. Jean BARDAIL (Membre du Bureau)	X		
3	Mme Myriam BROSIUS (Membre du Bureau)	X		
4	M. Jean-Louis FRANCISQUE (Membre du Bureau)		X	
5	M. Alain LEON (Membre du Bureau)		X	
6	M. Guy LOSBAR (Membre du Bureau)		X	
7	M. Fabert MICHELY (Membre du Bureau)	X		
8	M. Henri YACOU (Délégué)	X		
9	M. Thierry ABELLI (Délégué)	X		
10	M. Héric ANDRE (Délégué)	X		
11	Mme Isabelle AMIREILLE JOMIE (Déléguée)	X		
12	M. Adrien BARON (Délégué)		X	
13	M. Emmerly BEAUPERTHUY (Délégué)	X		
14	M. Ary CHALUS (Délégué)		X	
15	M. Jean-Philippe COURTOIS (Délégué)		X	
16	M. Edouard DELTA (Délégué)	X		
17	M. Philippe DEZAC (Délégué)	X		
18	M. Justin DESSOUT (Délégué)		X	
19	M. Camille ELIZABETH (Délégué)	X		
20	Mme Maddly GARGAR (Délégué)	X		
21	Mme Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO (Déléguée)		X	
22	M. Eric LATCHOUMANIN (Délégué)	X		
23	Mme Gabrielle LOUIS-CARABIN (Déléguée)		X	
24	M. Rosan RAUZDUEL (Délégué)	X		
25	M. David MONTOUT (Délégué)		X	
26	M. Blaise MORNAL (Délégué)	X		
27	M. Jules OTTO (Délégué)		X	
28	Mme Nicole SINIVASSIN (Déléguée)	X		
	M. Jean-Claude MALO Président de la Commission de surveillance	X		

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Comité syndical peut valablement délibérer.

Madame Myriam BROSIUS est désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE COMITE SYNDICAL

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la loi n°2021-513 du 29 avril 2021 rénovant la gouvernance des services publics de l'eau potable et de l'assainissement en Guadeloupe ;
- VU l'arrêté préfectoral du 26 août 2021 portant fixation des statuts du Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe ;
- VU la délibération n°CS2024-10-147/10 du 30 octobre 2024 portant élection du Président du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe ;
- VU l'avis de la Commission de surveillance réunie en plénière le 30 avril 2025.
- VU Schéma Directeur d'Eau Potable du Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe et ses annexes.

Considérant l'exposé de Monsieur le Président :

Le SMGEAG a engagé depuis début 2023 l'élaboration de son Schéma Directeur d'Eau Potable.

Il s'agit d'un document stratégique portant sur l'ensemble du périmètre de compétences du syndicat et qui consolide pour la première fois en Guadeloupe les données lui permettant de compléter sa connaissance du réseau, de faire le bilan des insuffisances actuelles, et de programmer des actions nécessaires pour améliorer la situation actuelle et future de la gestion de l'eau potable.

L'étude a été confiée au groupement EGIS/ SUEZ Consulting/ ARTELIA et a fait l'objet d'un suivi par le biais d'un comité technique et d'un comité de pilotage auquel les collectivités et les partenaires ont été associés pour apporter leurs contributions.

L'étude SDAEP s'est déroulée en 3 phases sur 2 ans :

- Phase 1 : Etat des lieux et établissement du schéma de distribution
- Phase 2 : Campagne de mesures - Diagnostic par modélisation
- Phase 4 : Définition d'un programme d'investissements et d'aménagements

Le SDAEP a permis d'apporter des éléments de réponse aux 3 objectifs suivants :

1. Dresser un état des lieux des systèmes AEP sur le territoire/ synthétiser l'ensemble des études antérieures / capitaliser sur les événements passés
2. Mettre en avant les problématiques hydrauliques sur les différentes unités de distribution, et leur origine
3. Construire un programme d'investissements pour assurer l'approvisionnement en eau potable cohérent par rapport aux évolutions anticipées des besoins à horizons 5, 10 et 20 ans

Le rapport d'études du SDAEP propose un plan d'actions basé sur les 5 principales thématiques suivantes :

- Action 1-Réduction des volumes perdus pour un montant de 16,7 M€
- Action 2- Réhabilitation des ouvrages pour un montant de 99,8 M€

- Action 3-Travaux sur les zones d'alimentation pour un montant de 133,7 M€
- Action 4-Sécurisation (mise en place d'interconnexions) pour un montant de 49,3 M€
- Action 5- Ressources et production pour un montant de 32,7 M€

Le montant total des 5 actions s'élève à environ 332 M€ et vise notamment à renforcer la résilience du système d'alimentation en eau potable du SMGEAG face au changement climatique, par la création d'interconnexions entre les zones d'alimentation et leurs unités de production.

Ces 5 actions sont complétées par des opérations de renouvellement de canalisations visant à rattraper le retard pris depuis ces dernières décennies avec le rythme suivant :

- 65 M€ /an sur 2025 / 2026, intégré dans la PPI accélérée
- 40 M€ / an pendant 10 ans (représentant 2% du linéaire du réseau/an)
- 20 M€ / an au-delà (représentant 1% du linéaire du réseau/an)

Il est par ailleurs précisé que le Schéma Directeur d'Eau Potable du SMGEAG a été soumis à l'avis de la commission de surveillance conformément à l'article 2 alinéa II 1°) de la Loi n° 2021-513 du 29 avril 2021 dans sa séance tenue le 30 avril 2025.

Le Comité Syndical,
Où le rapport de Monsieur le Président,
A la majorité des suffrages exprimés DECIDE :

VOTE : NOMBRE DE VOIX : 17		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	0	1
		M. H. YACOU

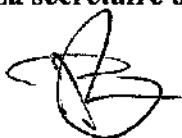
ARTICLE 1 : D'APPROUVER le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable du SMGEAG et ses annexes ;

ARTICLE 2 : DE DIRE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget du Syndicat ;

ARTICLE 3 : D'AUTORISER le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de cette précédente décision.

Fait et délibéré à Gosier, les jours, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance



Myriam BROSIOUS



Le Président



Ferdy LOUISY

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Guadeloupe. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr



Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable

Présentation Conseil Syndical

08/2025

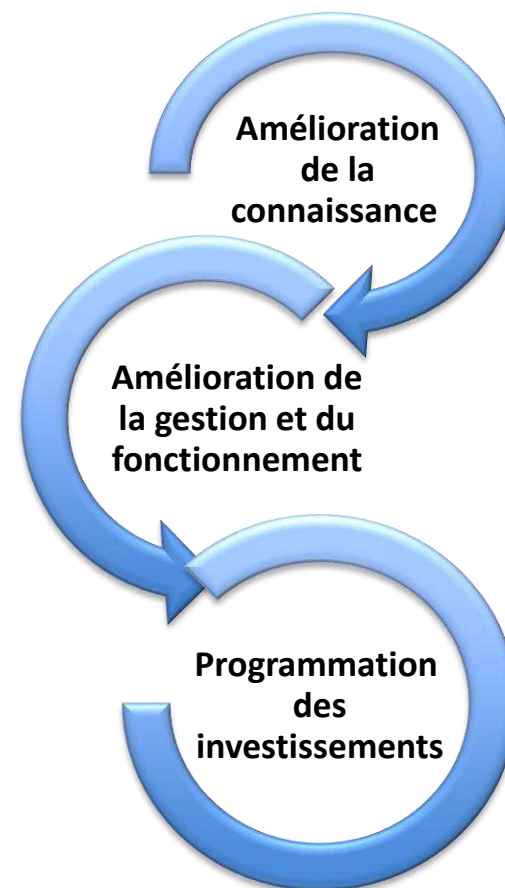


Introduction

Introduction

Rappel des objectifs d'un schéma directeur :

- ❑ Dresser **un état des lieux** des systèmes AEP sur le territoire / **Synthétiser l'ensemble des études antérieures** / **Capitaliser** sur les évènements passés
- ❑ Mettre en avant les **problématiques hydrauliques** sur les différentes **Unités de Distribution**, et leur **origine**
- ❑ Construire un **programme d'investissements** pour assurer **l'approvisionnement** en eau potable **cohérent** par rapport aux évolutions anticipées des besoins à **horizons 5, 10 et 20 ans**



Introduction

Planning global de l’étude

Phase 1 : Etat des lieux et établissement du schéma de distribution

Janvier 2023 – Juin 2024

*COTECH : 25/06/2024 –
COPIL : 04/07/2024*

Phase 3 : Campagne de mesures - Diagnostic par modélisation

Avril 2024 – Octobre 2024

Phase 4 : Définition d’un programme d’investissements et d’aménagements

*Octobre 2024 –
Décembre 2024*

*COTECH: 12/02/2025
COPIL: 21/02/2025*

Les rendus principaux

- ☐ Un rapport de Phase 1 : Etablissement du schéma de distribution
- ☐ Un rapport de Phase 3 : Réalisation d’un diagnostic par modélisation
- ☐ Un rapport de Phase 4 : Définition d’un programme d’investissements et d’aménagements
- ☐ Des rapports spécifiques par ZA

Territoire couvert:

29 communes découpées en :

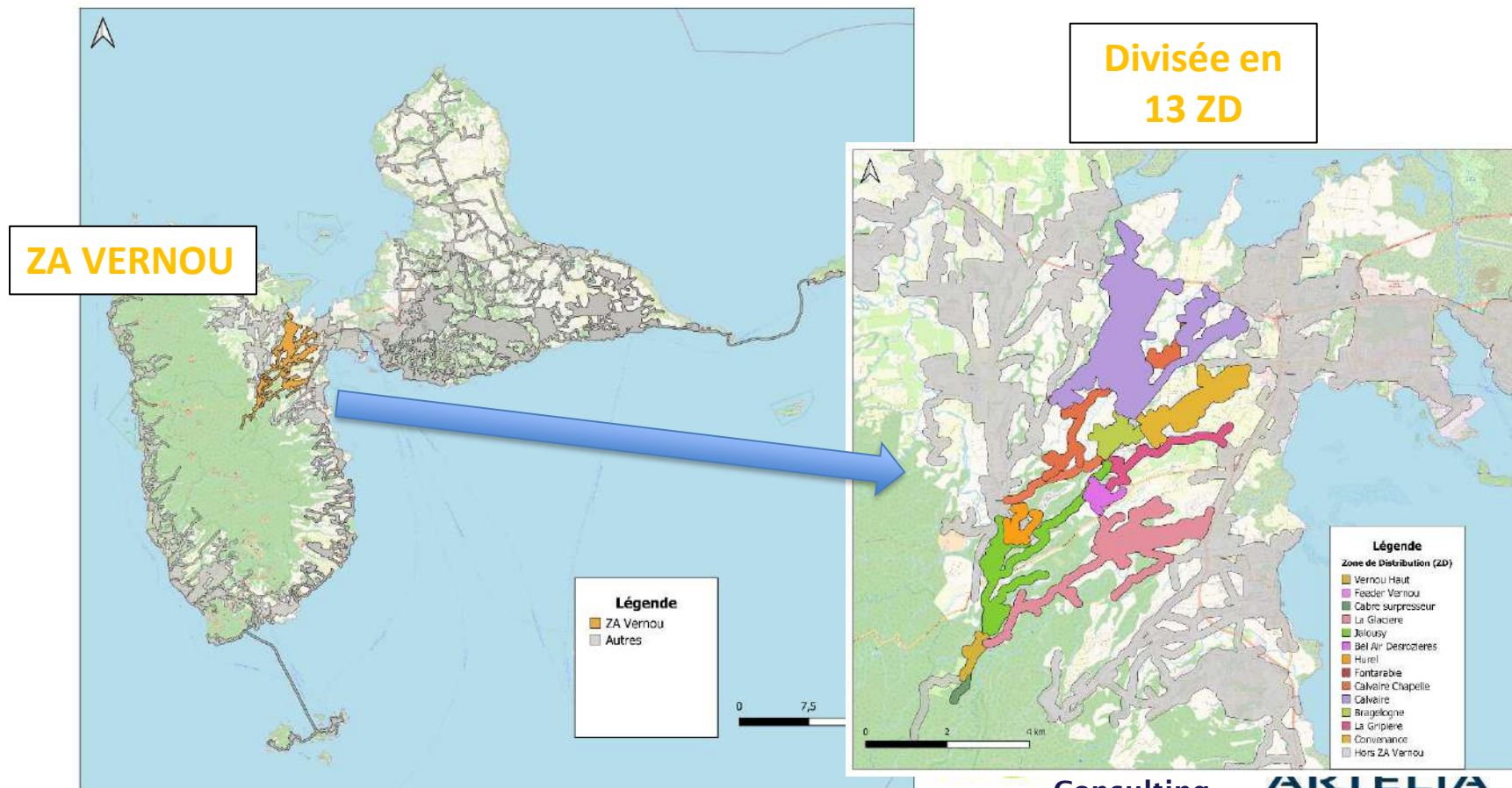
- ☐ **38 ZA** = zone d’alimentation
- ☐ **203 ZD** = zone de distribution / sectorisation (découpage d’une ZA)

ZA / ZD : de quoi parle-t-on ?

Deux échelles des réseaux de distribution

- ZA = zone d'alimentation
- ZD = zone de distribution / sectorisation (découpage d'une ZA)

38 ZA et 203 ZD sur le territoire du SMGEAG





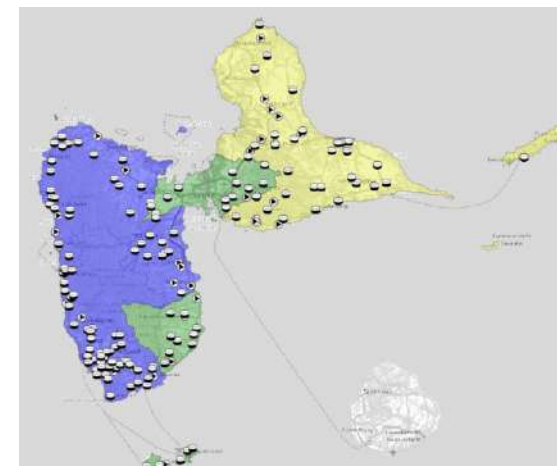
Des enjeux à l'échelle de l'ensemble du SMGEAG

- Les ouvrages
- Les indicateurs de performance
- Analyse des ressources mobilisées
- Actualisation du bilan besoin ressources
- Modélisation et diagnostic réseau
- Synthèse

Visites des sites de production et de distribution

Installations visitées – état du patrimoine

- ❑ 58 points de prélèvements, avec 72 ouvrages
- ❑ 41 UPEP, avec 79 ouvrages
- ❑ 167 cuves de stockage
- ❑ 92 stations de pompage
- ❑ 245 ouvrages de régulation de pressions
- ❑ 512 compteurs



- ❑ **L'état du patrimoine est un enjeu fort (50% des ouvrages en état vieux, vétuste ou HS)**





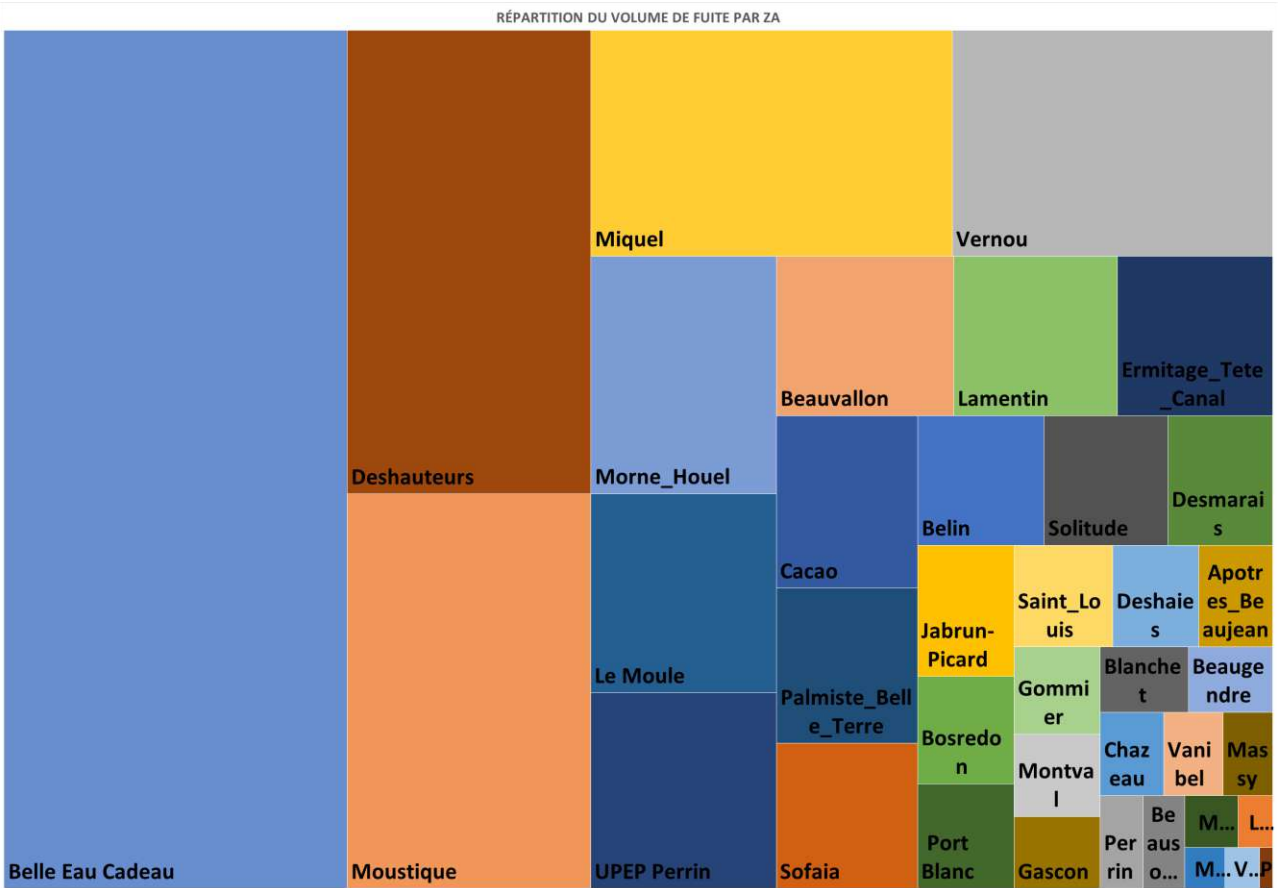
Les indicateurs de performance

Avec les données de la campagne de mesure

Indicateurs de performance

Les résultats – Volumes de fuites par ZA

Des volumes importants sur un nombre limité de ZA

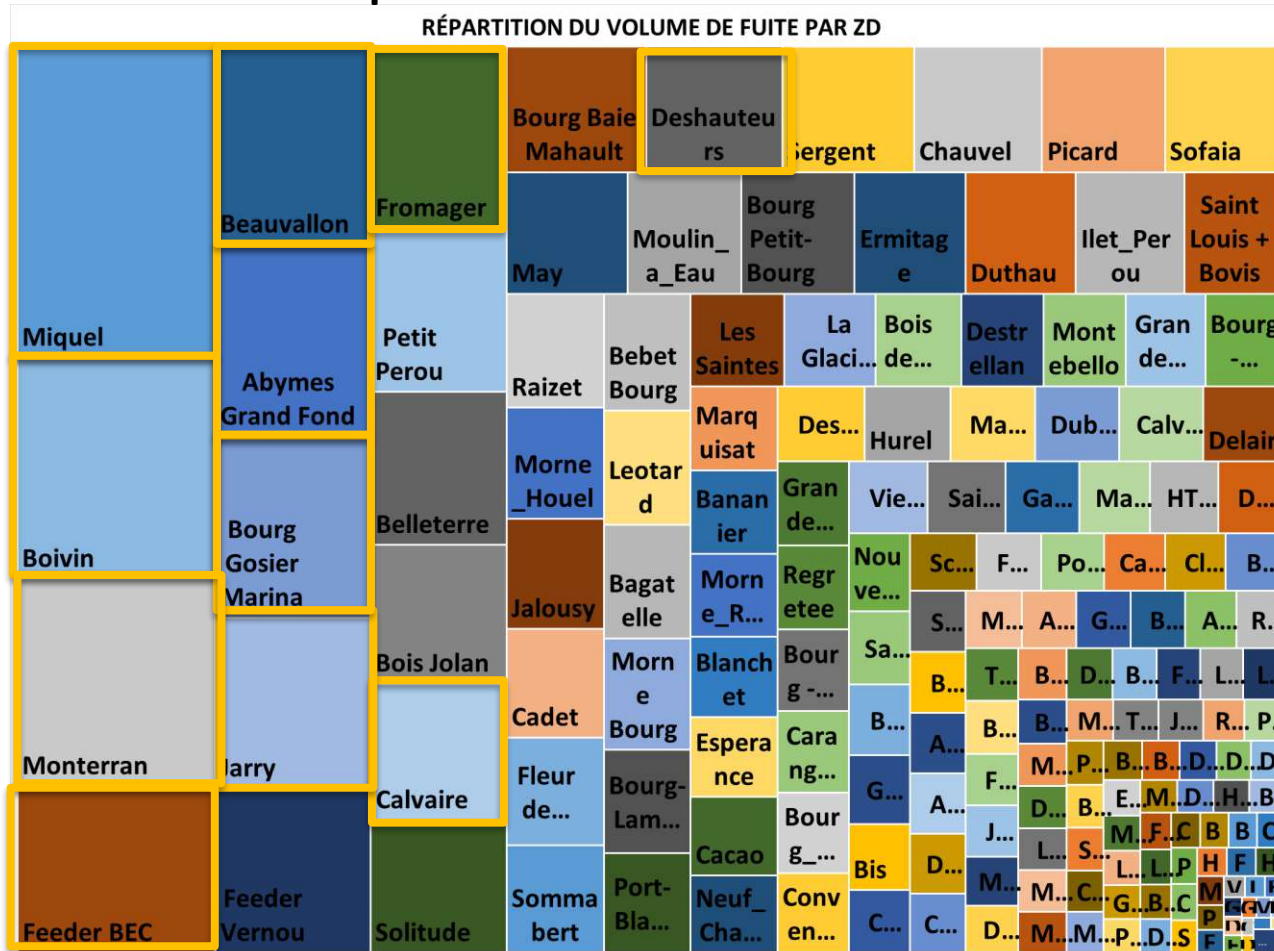


- ☐ Volumes de fuites
 - ☐ 50 % sur 4 ZA
 - ☐ 66 % sur 7 ZA
 - ☐ 90 % sur 18 ZA

Indicateurs de performance

Les résultats – Volumes de fuites par ZD

Des volumes importants sur un nombre limité de ZD



%	Nombre ZD
10%	2
20%	5
30%	9
40%	15
50%	23
80%	63
100%	203

- 11 ZD prioritaires avec un critère volume de fuite > 100 m³/h
- Croisement de l'analyse campagne de mesure avec données longue période (télégestion)
- Représentent ~ 35.000 m³/j



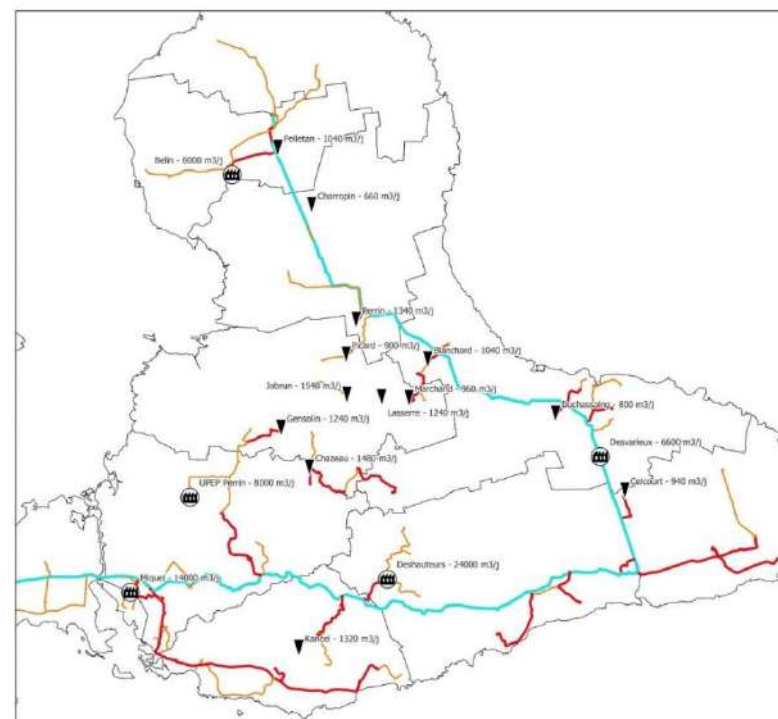
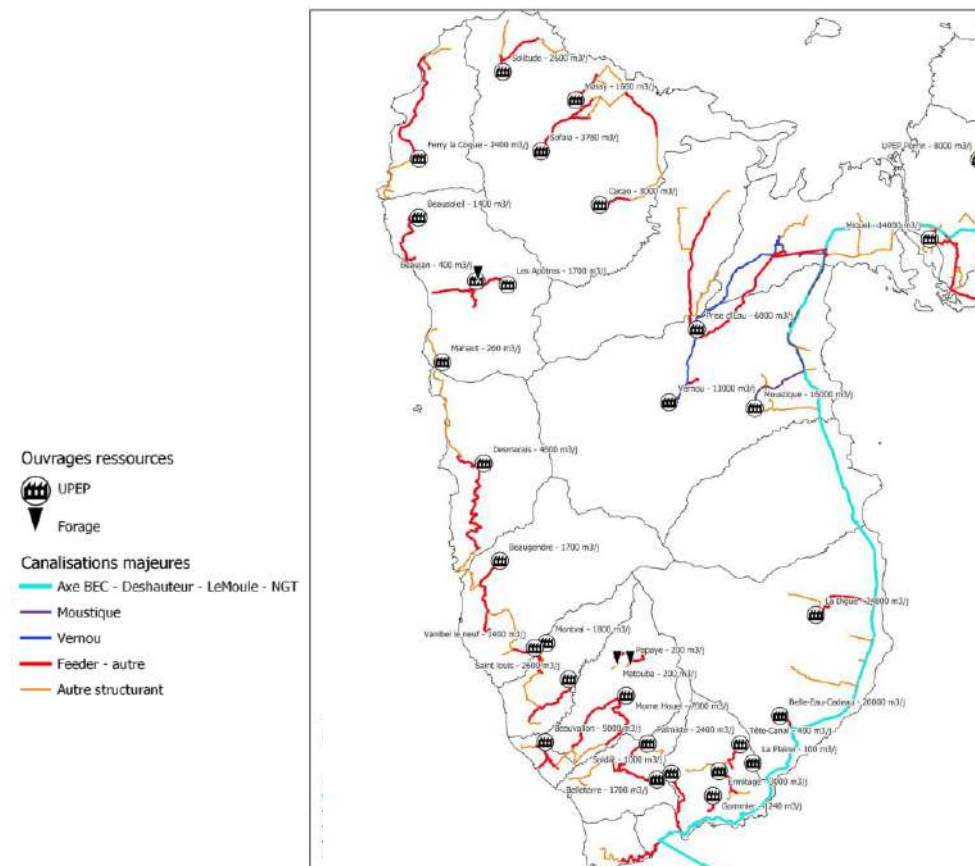
Analyse des ressources mobilisées

Avec les données de la campagne de mesure

Ressources mobilisées lors de la campagne de mesure

Analyse globale

- ❑ 46 sites de production
- ❑ Forte disparité des capacités de production
- ❑ 6 sites représentant plus de 55% des capacités de production
- ❑ 27 plus petits sites représentant moins de 15% des capacités de production





Bilan besoin ressources

Bilan besoin ressources

Rappel Méthode

☐ Évolution de la population

☐ Objectifs des rendements

☐ Volumes consommés

☐ Volumes perdus

↓

↙

Besoin futur = coefficient x besoin actuel

☐ Horizons : 2030, 2040 et 2050

☐ Evolution de la population suivant les scénarios validés par communes

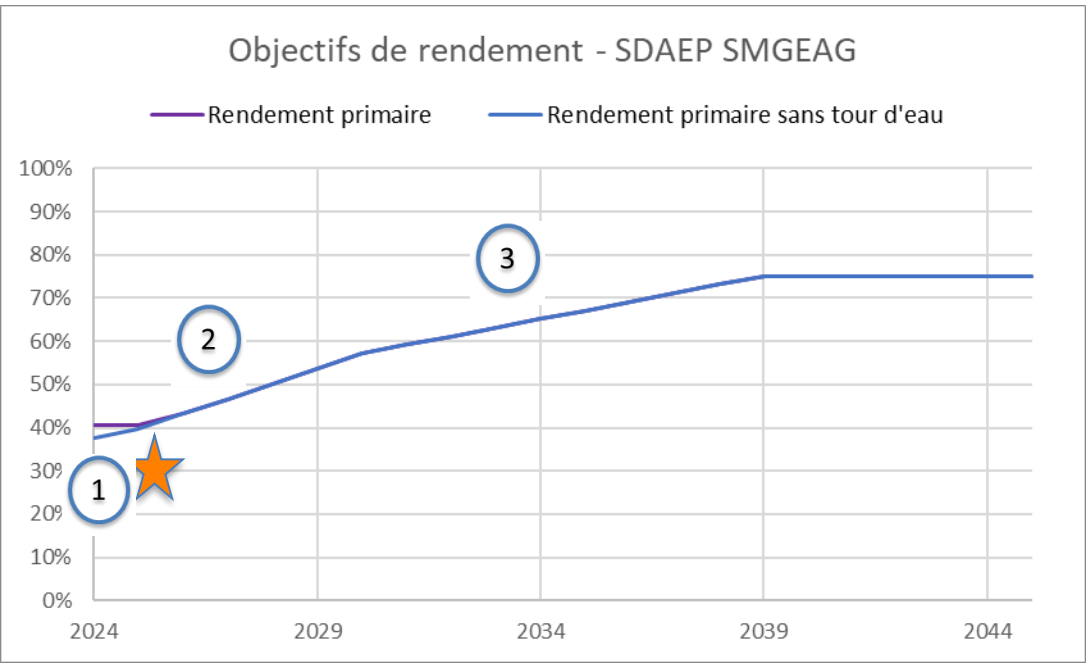
- ☐ Objectifs de rendement :
- 1

☐ + 2 points en 2025 par le renouvellement principalement
- 2

☐ + 3,5 points/an à partir de 2026
- 3

☐ + 2 points / an à partir de 2030
- 

☐ 2027 : rendement = rendement actuel, mais sans tour d'eau
- ☐ Objectif 2040 : atteinte d'un rendement supérieur à 75 % puis maintien du niveau de rendement à horizon 2050

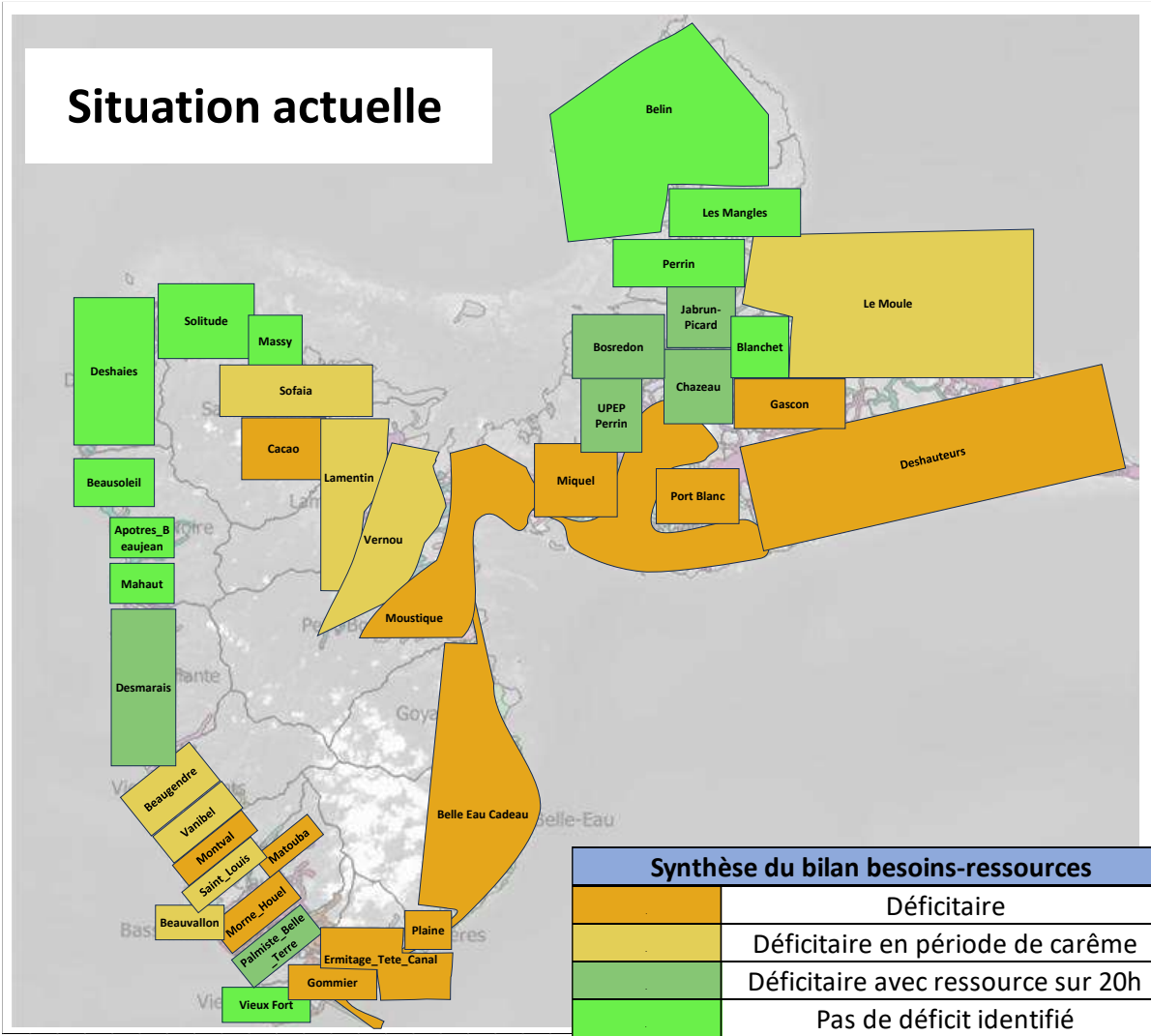


Actualisation du bilan besoin ressources

Bilan besoin ressource suite campagne de mesure

❑ En situation actuelle en considérant les échanges entre ZA permettant de répartir localement la ressource

- ❑ **Besoins 2030** : 56 Mm³/an
- ❑ **Besoins 2040** : 43 Mm³/an
- ❑ **Besoins 2050** : 43 Mm³/an

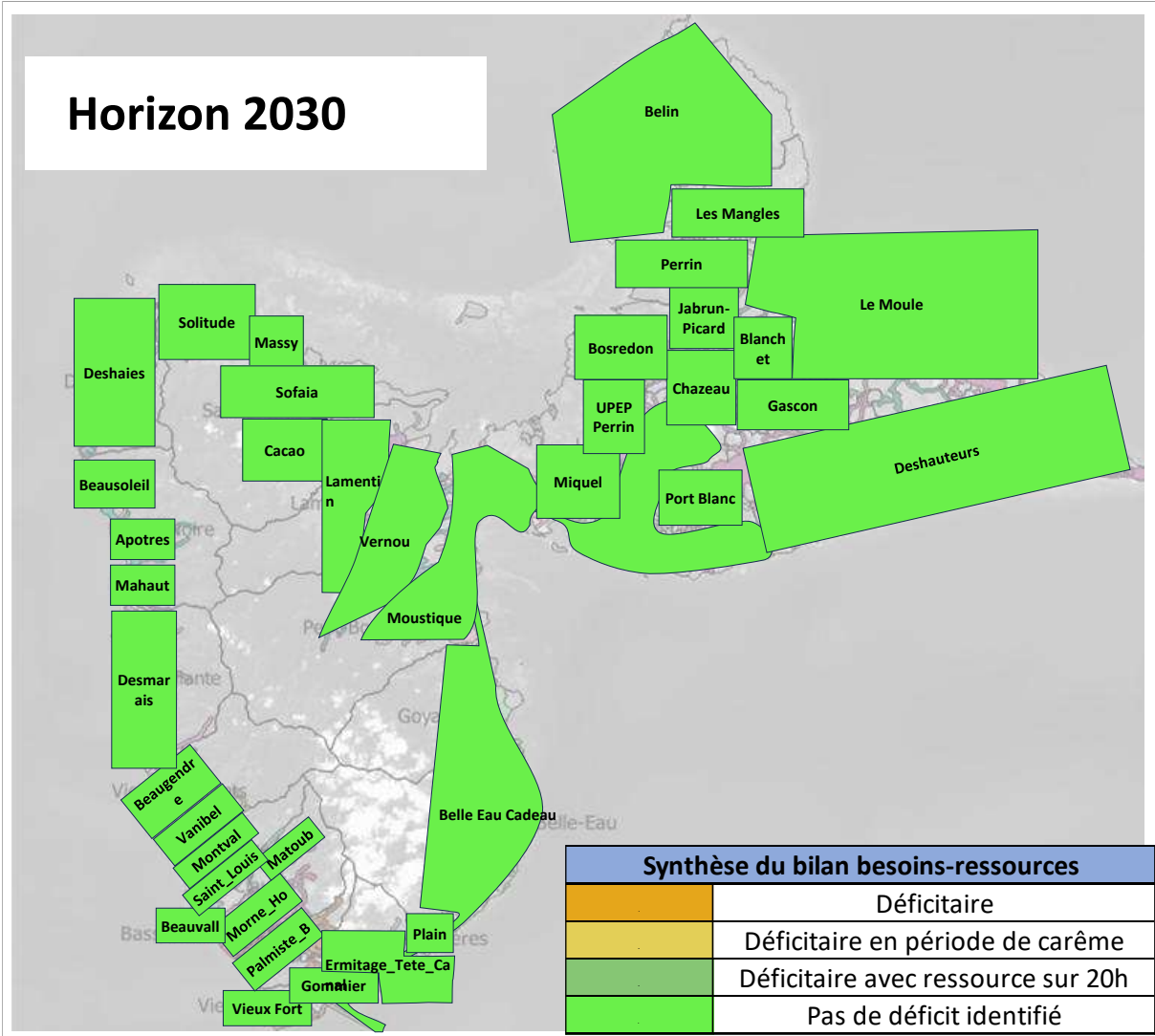


Actualisation du bilan besoin ressources

Bilan besoin ressource suite campagne de mesure

☐ En situation future en considérant les échanges entre ZA permettant de répartir localement la ressource

- ☐ **Besoins 2030 :** 56 Mm³/an
- ☐ **Besoins 2040 :** 43 Mm³/an
- ☐ **Besoins 2050 :** 43 Mm³/an

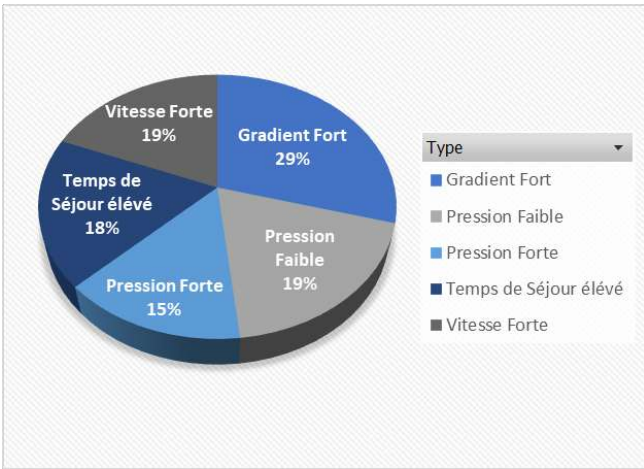
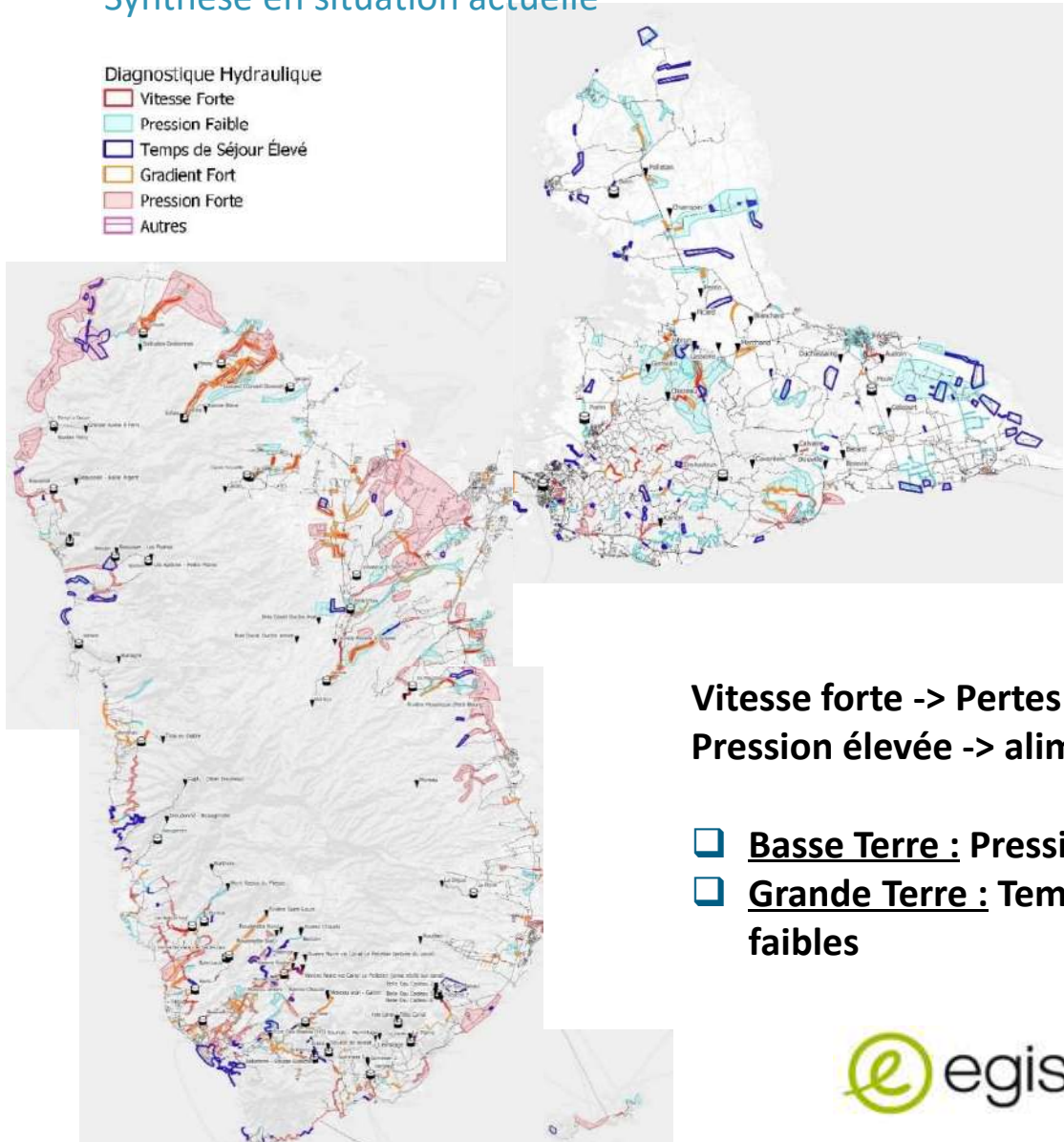




Modélisation et diagnostic réseau

Modélisation et diagnostic réseau

Synthèse en situation actuelle

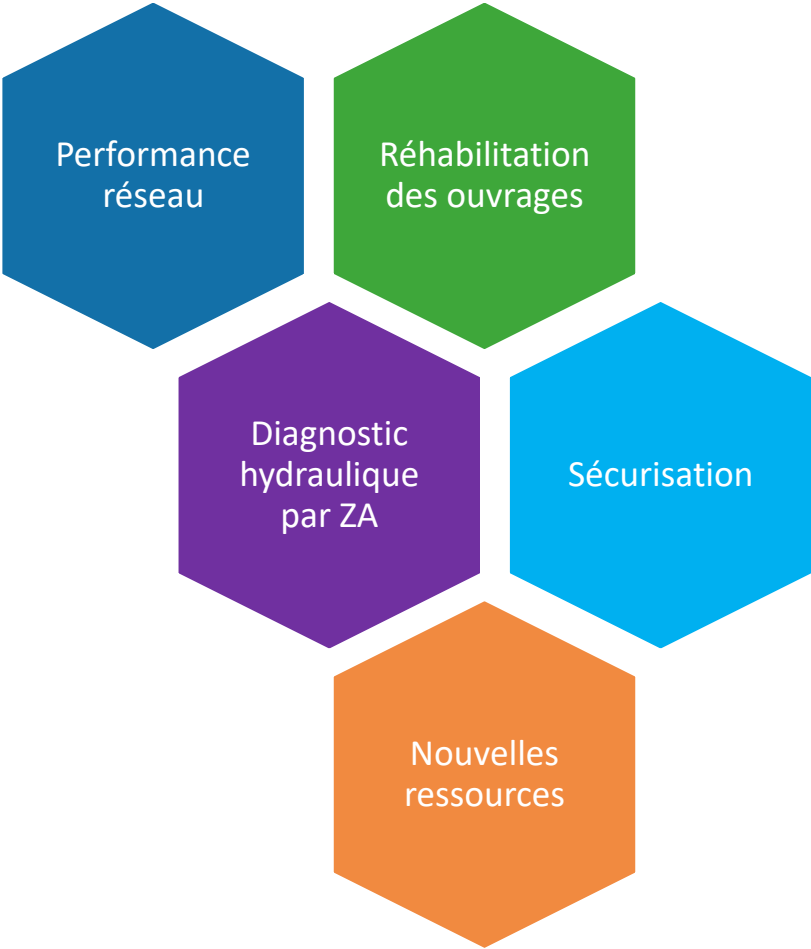


Vitesse forte -> Pertes de charges -> Problème de pression
Pression élevée -> alimentation des fuites

- ❑ Basse Terre : Pressions fortes / vitesses fortes
- ❑ Grande Terre : Temps de séjour importants / Pressions faibles

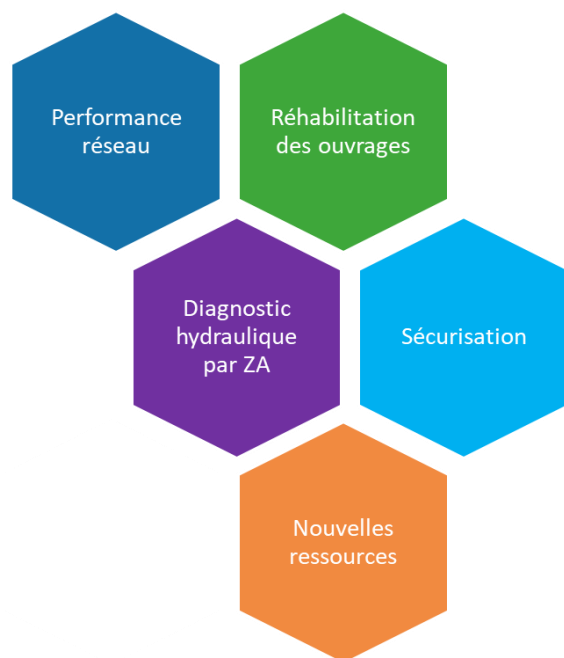
Synthèse des enjeux

Des enjeux
multithématiques à
répondre en phase 4,
regroupés en 5
thématiques





Programme d'actions



Les actions pour répondre aux enjeux :

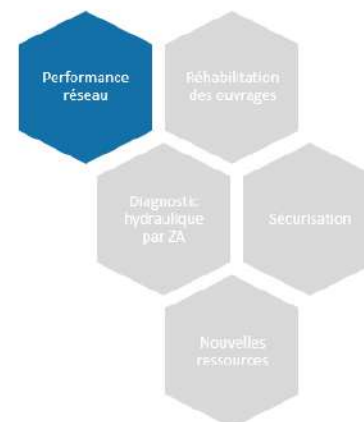
- Réduction des volumes perdus
- Réhabilitation des ouvrages
- Diagnostic ZA
- Sécurisation
- Ressources et production

Le Bilan et la programmation des actions



Action 1 : Réduction des volumes perdus

Bilan de l'ensemble des actions à mener

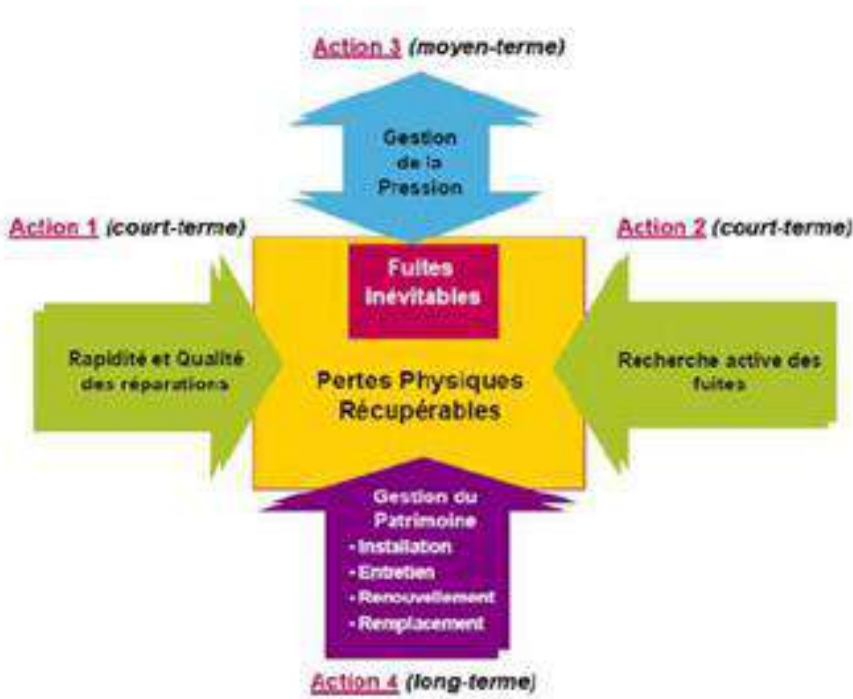


Action 1 : Réduction des volumes perdus

Les actions prioritaires

Un travail préalable avait déjà été mené par le SMGEAG, pour définir des actions en correspondance avec le guide ONEMA. A l’issue du SDAEP, les actions de priorité 1 concernent aussi bien des travaux, des outils, que des opérations d’exploitation.

I - Amélioration de la connaissance du réseau et des pertes
I-A - Patrimoine
I-B - Connaissance des volumes
I-C - Sectorisation
I-D - Fonctionnement
II - Recherche active des fuites et réparation
II-A - Pré-localisation
II-B - Localisation
II-C - Réparation des fuites
III - Gestion des pressions
III-A - Régulation des pressions et protection du réseau
IV - Remplacement et rénovation des réseaux
IV-A - Outils d’arbitrage et de hiérarchisation
IV-B - Remplacement
IV-C - Rénovation



Action 1 : Réduction des volumes perdus

En synthèse

Les travaux concernant la réduction des volumes perdus hors renouvellement sont estimés à 16,7 M€, dont à court termes 10 M€ pour :

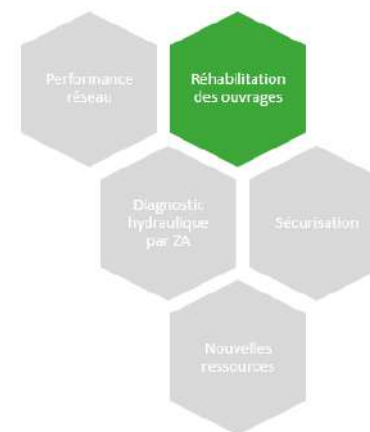
- **Sectorisation complémentaire : 2,6 M€, 64 opérations**
- **Amélioration comptage existant : 3,4 M€, 281 opérations sur le réseau + 2,5M€, 38 opérations sur les captages**
- **Télégestion : 4 M€**

En plus de ces travaux, les actions de renouvellement de canalisations représentent un investissement annuel de l'ordre de :

- **65 M€HT/an sur 2025 / 2026, intégré dans la PPI accélérée**
- **40 M€HT/ an pour 2% de renouvellement pendant 10 ans**
- **20 M€HT/ an pour 1% de renouvellement au-delà**



Action 2 : Réhabilitation des ouvrages

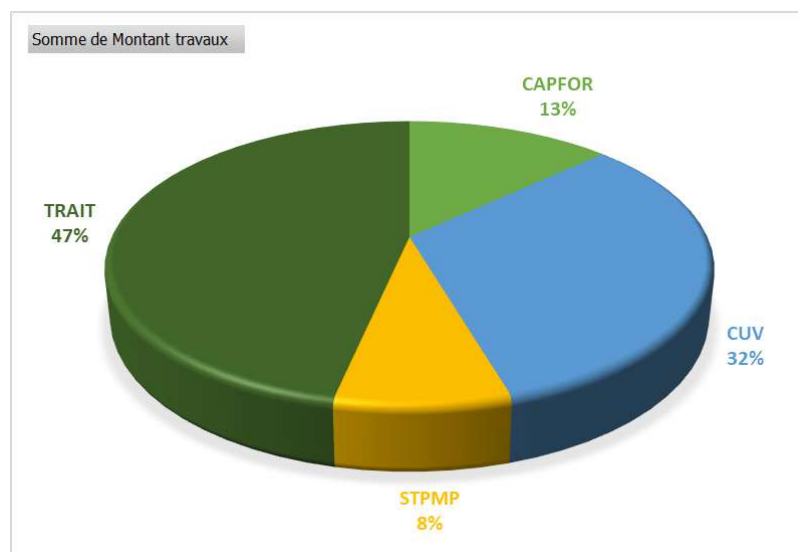


Action 2 : Réhabilitation des ouvrages

Travaux de réhabilitation

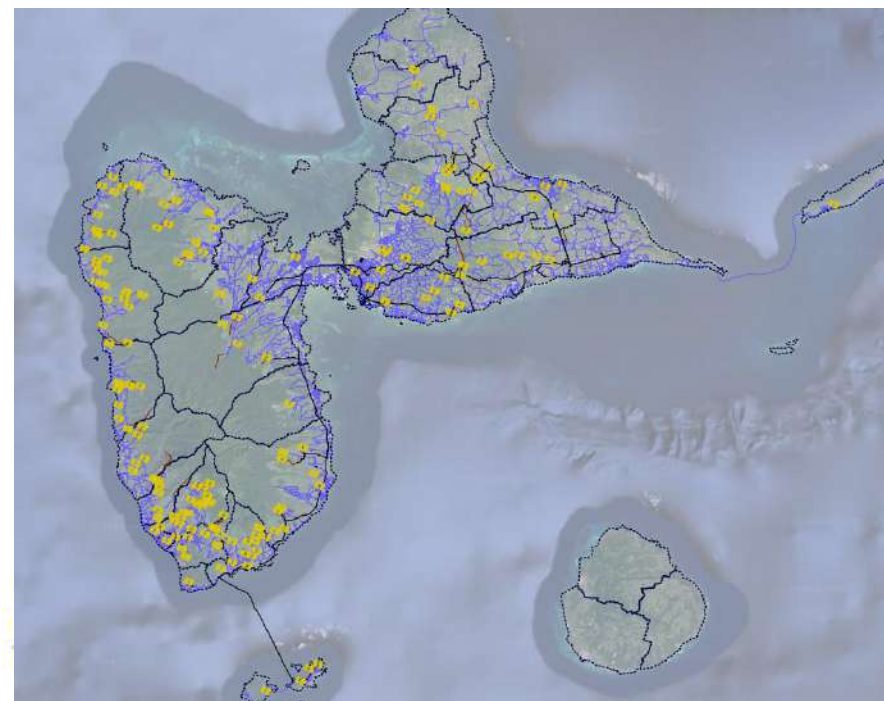
Travaux de réhabilitation d'environ 100 M€

- Les ressources : 13 M€
- Les traitements : 47 M€
- Les stations de pompage : 8 M€
- Les réservoirs : 32 M€



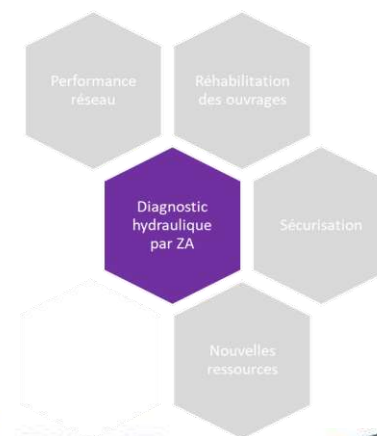
Type d'actions :

- Réhabilitation partielle (travaux de GC, ...)
- Abandon de l'ouvrage avec démantèlement
- Travaux de sécurisation de l'ouvrage
- Réhabilitation complète
- Surveillance de l'ouvrage





Action 3 : Travaux sur les ZA pour répondre au diagnostic hydraulique

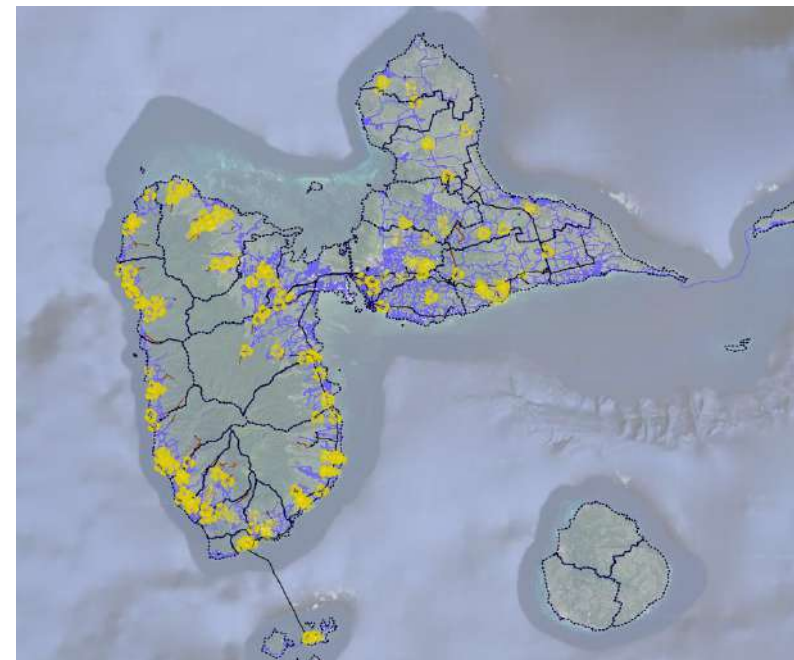


Action 3 : Travaux sur les ZA

Les aménagements pour répondre au diagnostic par ZA

Type d'aménagements / actions :

- **Mise en place de canalisation**
 - Nouvelle canalisation
 - Dilatation, renforcement de canalisation existante
- **Mise en place de stabilisateurs de pression**
- **Réglage de stabilisateurs existants**
- **Réalisation de connexion, maillage**
- **Création de stockage supplémentaire**
- **Mise en place de pompage**



Action 3 : Travaux sur les ZA

En synthèse

Les travaux internes aux ZA, issus du diagnostic hydraulique sont estimés à plus de 130 M€ HT

- **Les réseaux Neuf : 20,6 M€**
- **Les réseaux à renforcer : 31 M€**
- **La mise en place de stabilisateurs : 2,5 M€**
- **L'augmentation de la capacité de stockage : 79 M€**
- **La mise en place de pompage : 0,3 M€**
- **Le réglage d'ouvrages existants ou la création de maillage / jeu de vannes : 50 opérations**

Les stockages sont ainsi augmentés de 47 100 m³, afin de disposer à l'échelle de l'ensemble des ZA de 1 journée de stockage.

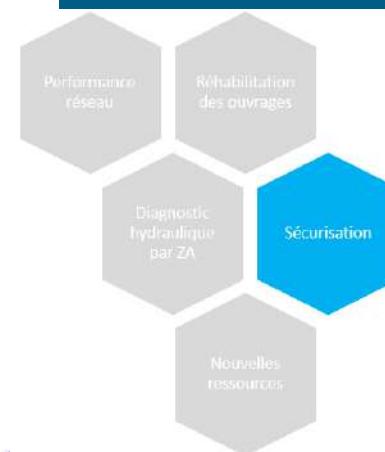
Le linéaire de canalisation à poser est de 46,8 km réparti comme suit :

- 28,6 km de renforcement
- 18,2 km de réseau neuf



Action 4 : Sécurisation

Pour aller au-delà de l'équilibre besoins-ressources



Action 4 : Sécurisation

Quelles configurations à sécuriser ?

☐ Sécurisation « Ouvrage » / « Ressources » / « Feeder »

☐ Configuration de tests des sécurisations :

- Besoins 2040
- Fonctionnement des feeders en charge
- Ressources = ressources minimales entre actuelle et future

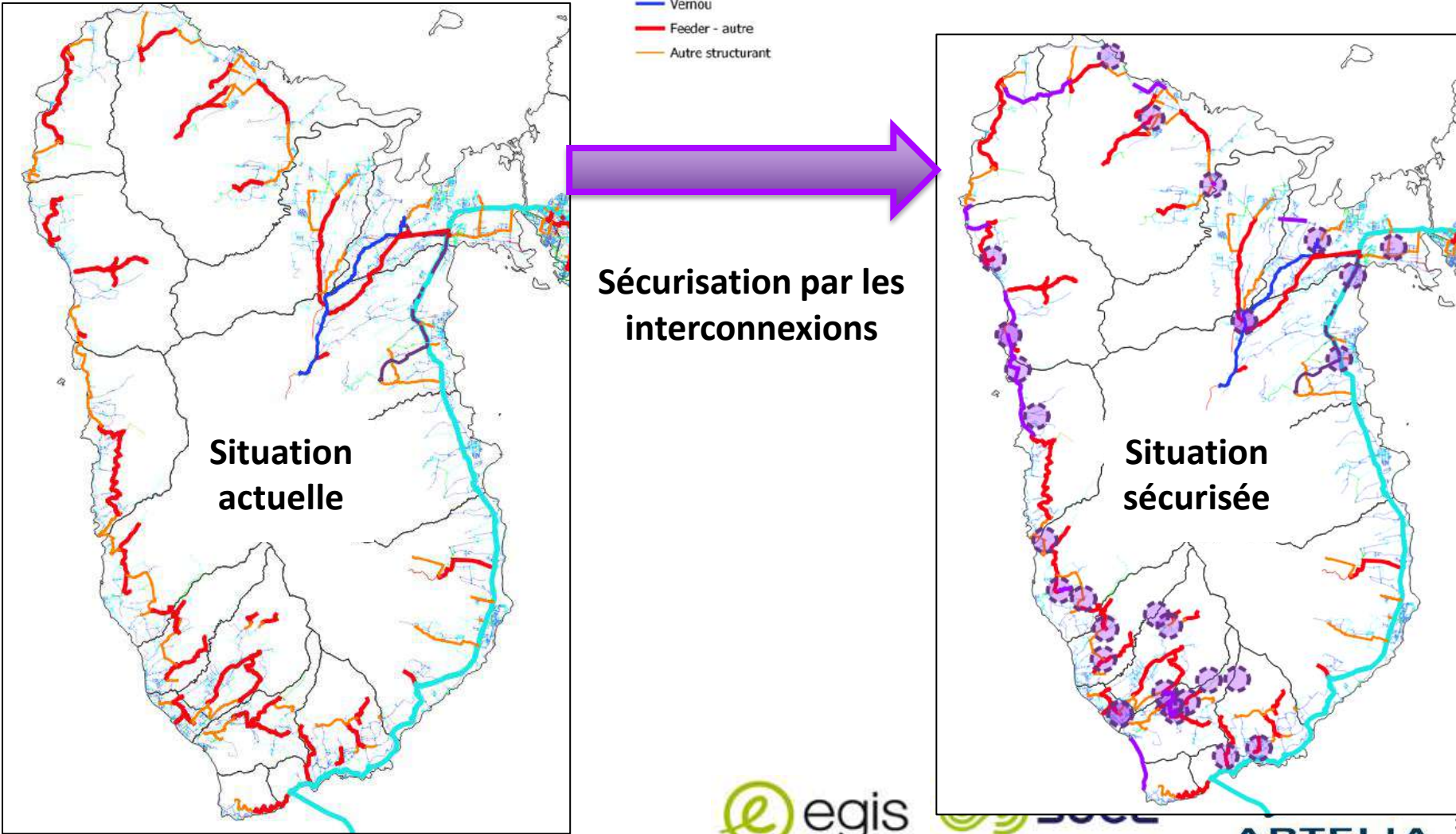
☐ Scénario :

- Par ZA
- Sécurisation « ouvrage » : non disponibilité des différentes UPEP
- Sécurisation « ressources » : problématique de turbidité généralisée – capacité de production des UPEP mobilisant les eaux de surface réduite de 50%
- Sécurisation « canalisation » : casse canalisation majeure

Les scénarios de sécurisation s'appuient sur la mise en place d'une interconnexion des réseaux. Elle permettra de renforcer la résilience des systèmes de production et de distributions.

Action 4 : Sécurisation

Synthèse



Action 4 : Sécurisation

En synthèse

Les travaux concernant la sécurisation sont estimés à 49,3 M€, comprenant :

- **Les réseaux neufs : 41,8 M€, 15 opérations**
- **La mise en place de pompage : 5,5 M€, 24 opérations**
- **La mise en place de stabilisateurs : 1,7 M€, 7 opérations**
- **Travaux sur les ressources : 0,3 M€, 2 opérations**



Actions 5 : Ressources et production

Les ressources mobilisées dans le futur



Actions 5 : Ressources et production

Analyse de la pertinence des aménagements historiques en cohérence avec l'analyse de la sécurisation

☐ Forages :

- Sud Basse-Terre : Enjeu fort sur secteur Gommier / Vieux fort, mais aussi sur la ZA Morne Houel / Beauvallon
- ZA Desmarais, pour les travaux sécurisation
- Grande-Terre, pour sécuriser le nouveau CHU (Nord Abymes) et augmenter la capacité de production du feeder
- Amélioration des sources de BEC

☐ UPEP Schoelcher (Vieux-Habitants) -> pour sécuriser les productions en période de carême

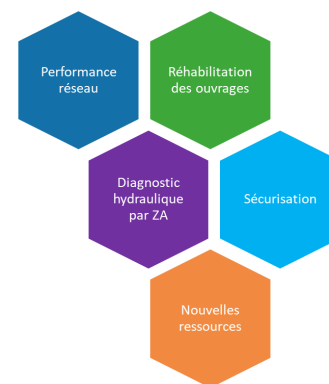
☐ Hausse de la capacité de production des UPEP Desvarieux / Lamentin / Vernou / Moustique -> capacité de production complémentaire sur le secteur « feeder historique »

Les travaux concernant les nouvelles ressources représentent 32,7 M€ sur 8 opérations.

Cette action vise à répondre à la nécessité d'un changement de paradigme par l'utilisation de la ressource souterraine. L'objectif est de favoriser la diversification de la ressource en eau pour apporter des solutions en période de crise cyclonique (turbidité) et en période de sécheresse (baisse de productions).



Bilan et impact économique



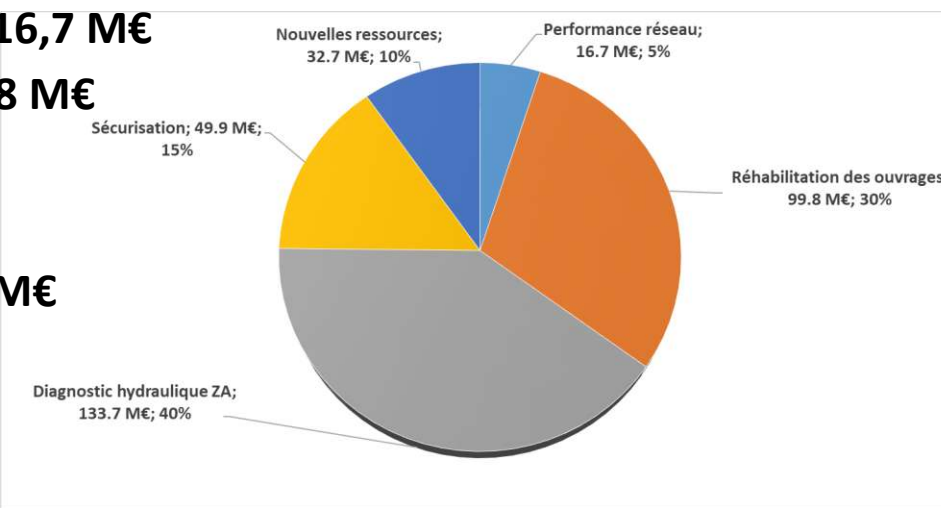
Bilan et impact économique

L'ensemble des phases du schéma directeur a permis d'avoir **une vision exhaustive des thématiques de l'eau potable sur le territoire du SMGEAG.**

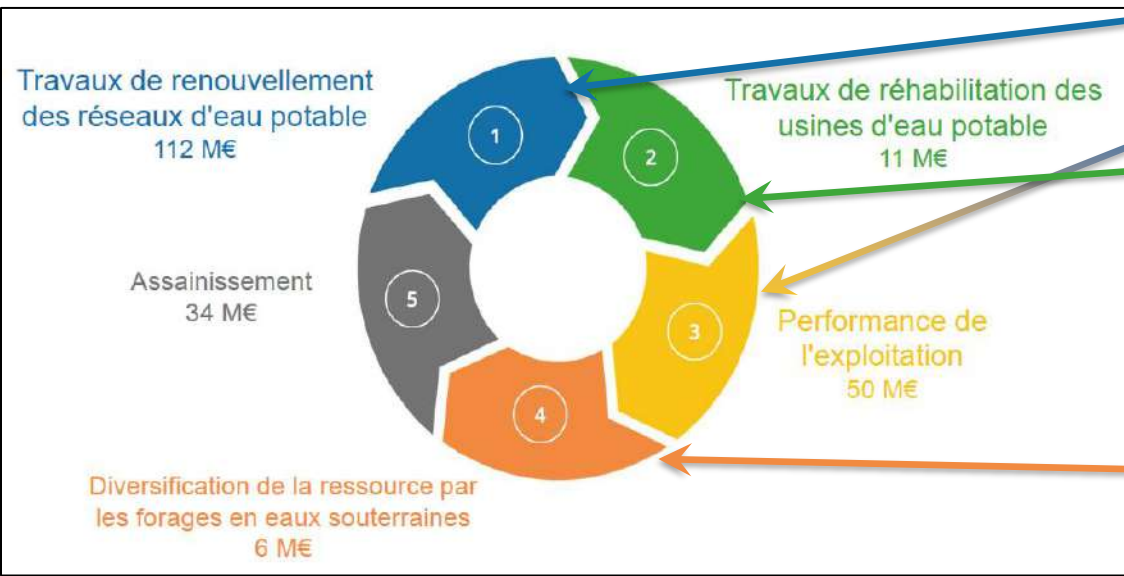
Au total, **780 actions**, pour un montant total de près **332,7 M€ HT hors renouvellement et 450 M€ de renouvellement canalisations et branchements sur 10 ans.**

Avec un PPI de 166 M€ sur 2025 et 2026.

- ❑ **Action 1 – Réduction des volumes perdus : 16,7 M€**
- ❑ **Action 2 – Réhabilitation des ouvrages : 99,8 M€**
- ❑ **Action 3 – Travaux sur les ZA : 133,7 M€**
- ❑ **Action 4 – Sécurisation : 49,3 M€**
- ❑ **Action 5 – Ressources et production : 32,7 M€**



Bilan et impact économique

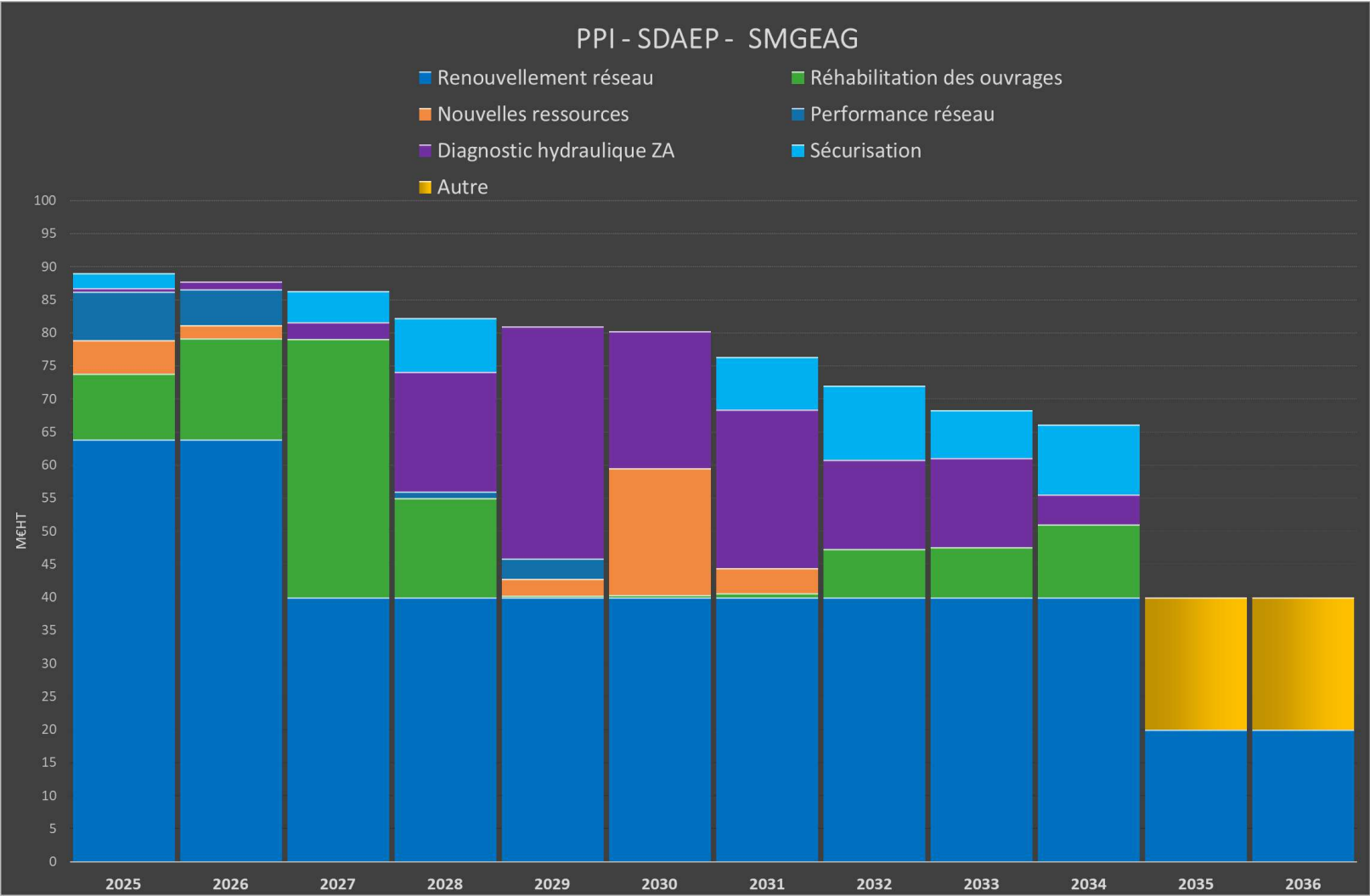


PPI accélérée



PPI SDAEP

Bilan et impact économique



Conclusions et perspectives

Le Schéma Directeur d'Eau Potable du SMGEAG :

- ☐ **Un diagnostic mis à jour et consolidé**
- ☐ **Un outil stratégique de planification sur l'ensemble du territoire unifié géré par le SMGEAG**
- ☐ **Une approche méthodique et hiérarchisée**
- ☐ **Un plan d'actions visant à doter la Guadeloupe d'un réseau d'eau potable interconnecté et résilient visant à relever les défis du changement climatique**



SMGEAG

Syndicat Mixte de Gestion
de l'Eau et de l'Assainissement
de Guadeloupe

